

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de GLANDAGE

se réunira, en séance ordinaire le 23 mars 2021, à 14 heures 00.

Objet de la réunion

Séance du Conseil Municipal à huit clos en conséquence des mesures de confinement prévues. Prière de se munir d'un masque et de respecter les gestes barrières (COVID). Merci.

Approbation du procès-verbal des délibérations du 12 février 2020,

- 1) Aménagement de ralentisseurs sur la traverse de Glandage (Le Château) et Grimone,
- 2) Redevance 2021 orange,
- 3) Vote comptes administratifs 2020,
- 4) Vote des Taux : taxes foncières bâtis et non bâtis,
- 5) Vote des Budgets 2021.

6) Divers

Fait à GLANDAGE, le 15 mars 2021

Le Maire

